



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Compte rendu du conseil d'administration du 14 janvier 2015

Ouverture de la séance à 13h00
Le quorum est atteint : 22 présents

Le président du conseil d'administration remercie les membres du CA pour leur présence à ce conseil d'administration exceptionnel, réuni afin de permettre l'organisation d'un voyage en Espagne pour la classe de 1^{ère} euro espagnol.

Le proviseur remercie Mr Bondaz pour la tenue du conseil d'administration n° 2 en son absence.

Le procès verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour du conseil d'administration du 14 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le président du conseil d'administration donne la parole à Mme Martin enseignante d'espagnol coordinatrice du voyage, invitée pour la circonstance.

L'enseignante explique que fin août 2014 des contacts avaient été pris avec un établissement espagnol basé à Albacete pour la mise en place d'un échange scolaire pour les 2^{des} et les 1^{ères} euros espagnol. Ce projet avait donné lieu à un 1^{er} vote lors du conseil d'administration du 27 novembre 2014. Le week end suivant le conseil d'administration, l'enseignant espagnol l'a alors informé qu'il renonçait à l'échange. La professeure a alors engagé des démarches afin de trouver une solution pour permettre aux élèves de partir en voyage. Les tarifs proposés par les agences traditionnelles pour 30 élèves étant prohibitifs, elle a dû se retourner vers une solution « maison ». Le choix a été fait d'emmener les élèves de 1^{ère} uniquement à Madrid, par avion en compagnie low cost et en hébergement en appartement locatif.

Le choix de l'appartement locatif a un double objectif. D'une part réduire le coût budgétaire, d'autre part permettre aux élèves de faire une expérience de cohabitation avec courses et préparation des repas en commun. Le choix de l'appartement permet également aux enseignants de mieux surveiller les élèves le soir et la nuit comparativement à l'hôtel ou l'auberge de jeunesse.

L'enseignante expose également le programme des visites sur place. Elle explique également le choix de la date compte tenu qu'il s'agit de la semaine de l'ascension (jour férié) et donc un jour de moins à rattraper en terme de cours. Elle précise qu'elle assurera également ses oraux de bac.

Concernant la location de l'appartement la gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que les précautions ont été prises. Si le logement a été trouvé sur un site internet, la location se fait directement auprès du propriétaire. Un contrat a été rédigé en espagnol et traduit en français. Un récépissé d'inscription à l'équivalent du registre du commerce ou du tourisme en France a également été demandé et fourni par le propriétaire.

La participation des familles reste identique au voyage précédent soit 400,00 euros.

Un don de la MDL est également prévu suite à la vente des galettes des rois soit 460,00 €. La participation de l'établissement pour la part accompagnateur est de 800,00 €.

L'enseignante informe également les familles que des courriers vont partir à destination des mairies pour l'obtention d'aides individuelles et une action sera montée lors de la journée portes ouvertes.

Le don de la MDL pour 460,00 € est adopté à l'unanimité.
La participation des familles est adoptée à l'unanimité.
La participation de l'établissement est adoptée à l'unanimité.

La gestionnaire détaille au conseil d'administration les modalités et conditions d'attribution des crédits fonds sociaux- composition de la commission du fonds social, les modalités d'attributions (constitution du dossier, calcul de la MEM, les priorités).
Les modalités et conditions d'attribution des fonds sociaux sont adoptées à l'unanimité.

La gestionnaire demande au conseil d'administration de se prononcer sur la ventilation du reliquat 2014, sachant qu'une première ventilation globale a déjà été proposée et votée lors de l'approbation du budget 2015. Il s'agit ainsi de pouvoir engager les premières dépenses sur l'année budgétaire au plus tôt. Le reliquat est de 1 821,67 € ventilé entre le FSL 607,23 €, et FSC 1 214,44 €.
La proposition est adoptée à l'unanimité

La gestionnaire propose également au conseil d'administration d'affecter le reliquat de 500,00 € de dotation globalisée au remboursement des frais de stages des élèves pour 2015. La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 h50.

Le secrétaire de séance


I. BOFFARD

Le Président


D. RAMO